



LA SEMAINE PARLEMENTAIRE

du 29 avril au 3 mai 2019

REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE



La commission des Lois de l'Assemblée a débuté cette semaine l'examen du projet de loi de réforme de la fonction publique. Face à l'absence d'ambition d'un texte sans vision, M. Raphaël SCHELLENBERGER a proposé une autre voie articulée autour d'un constat clair : les services publics ne fonctionnent plus bien en France qui compte de plus en plus de territoires abandonnés. Cette situation exige une transformation de notre fonction publique à la hauteur des enjeux. Les coups de rabot sans cohérence d'ensemble doivent cesser pour s'effacer derrière un véritable plan de réduction de la dépense publique réalisé avec méthode qui seul permettra de mieux affecter l'argent des Français autour de services publics qui fonctionnent, plus proches et plus efficaces.

C'est pourquoi, Les Républicains proposent l'augmentation progressive du temps de travail dans la fonction publique pour faire des économies considérables, tout en renforçant le service public, et mieux rémunérer les fonctionnaires car toute hausse du temps de travail s'accompagne d'une hausse de rémunération. Nos territoires ne doivent plus payer pour l'incapacité de l'Etat à se réformer : une véritable transformation de la fonction publique est nécessaire.

ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES



M. SCHELLENBERGER a défendu mardi 30 avril, au nom du Groupe Les Républicains une proposition de loi tendant à clarifier la législation pour sécuriser les sociétés publiques locales (SPL) et sociétés d'économies mixtes (SEM) existantes et celles en création.

Alors que la décision du Conseil d'Etat du 14 mars 2018 fragilise juridiquement la participation d'une collectivité ou d'une intercommunalité à ces sociétés locales, le texte adopté sécurisera cette participation dans l'intérêt de nos territoires pour qui

ces entreprises publiques locales constituent des outils utiles afin de pallier une carence d'initiatives privées ou mieux maîtriser des stratégies d'aménagements et de services publics.



>> Vidéo de l'intervention

TRANSPARENCE SUR L'ORIGINE DU MIEL



M. SCHELLENBERGER et plusieurs de ses collègues Les Républicains ont déposé une **proposition de loi visant à garantir la transparence sur l'origine du miel**. Dans un contexte de marché du miel mondialisé, la transparence est devenue une nécessité. Le consommateur ne peut se satisfaire d'un étiquetage indiquant seulement une origine « Union européenne (UE) ou non UE ». Il serait souhaitable que le France suive bon nombre de pays européens en imposant un étiquetage clair mentionnant le pourcentage de chaque miel et sa provenance.

⇒ Ce texte précise donc que « pour le miel composé d'un mélange de miels en provenance de plus d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays tiers, **les pays d'origine de la récolte sont indiqués sur l'étiquette** ».